

R044/2025/

OBJECTIFS

Développer ses capacités relationnelles et pédagogiques pour l'accueil et l'accompagnement d'un apprenti ou stagiaire en vue de sa réussite au diplôme.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organiser la progression de l'apprenant dans l'entreprise, planifier les activités et les évaluer

PUBLIC : Chef d'entreprise (ou salarié) accueillant un apprenti ou un stagiaire

PRÉ-REQUIS : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

3 jours (21 heures)

28 janvier 2025

+ 13 février 2025

+ 27 février 2025

(Sainte-Croix-en-Plaine)

8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant d'entreprise
(à charge du participant)

Intervenants :

Claude Fleck, consultant en ressources humaines

Evelyne Klinger, chargée du suivi des entreprises CFA 68

Christine Lagel, formatrice CFA 68

Laurence Barès, conseillère formation à la Chambre d'agriculture l'Alsace

Fabrice Savary, chargé de missions Draaf Grand Est

Coût de la formation : 600 €

(nets de taxes)

Chef d'entreprise ayant opté pour la prestation accompagnement à l'apprentissage PROAGRI **0 €**

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **120 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 3000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **non concerné**

Retraité de l'activité agricole : **non concerné**

Salarié d'une entreprise affiliée Ocapiat : **480 €**

(possible prise en charge de 45 % avec Boost Compétences)

Autre salarié/particulier : **660 €**

Formation cofinancée par :



Contenu :

◆ L'accueil, la communication, le management

Conditions d'accueil, favoriser les échanges, savoir écouter, reformuler, principes et méthodes de management applicables à l'alternance, fixer les objectifs.

◆ Les acteurs de l'apprentissage

Répartitions des rôles et organisation dans l'entreprise (maître d'apprentissage, tuteur, apprenti, associé, salarié), savoir déléguer et animer une équipe.

◆ Transmission des savoirs et évaluation

Objectifs de qualification et progression de l'apprenti, évaluation des compétences à acquérir.

◆ Le contrat d'apprentissage, règles et cadre légal

Contrat, horaires, documents obligatoires, sécurité, absences, résiliation... Droits et devoirs de l'apprenti et de l'employeur, rôle des parents et du CFA, outils de liaison, réglementation applicable aux apprentis.

Méthodes pédagogiques :

Echanges d'expérience, mises en situation, études de cas, questions-réponses, apports théoriques, exercices participatifs.

JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Laurence BARES, tél. 03 89 20 97 75
laurence.bares@alsace.chambagri.fr



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Réfèrent handicap : Claire Wir (03 89 20 97 00) et Isabelle Leitz (03 88 19 17 17)



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>

TÉMOIGNAGES

Ludovic BAUER, Associé d'exploitation
EARL du Rebberg
à ALTWILLER

"Ce stage m'a permis d'être sensibilisé aux **méthodes de management et de communication**, et de pouvoir me remettre en question. Je me sens plus à même d'accompagner mon apprenti."

Louis PESSEL, chef d'entreprise
paysagiste
à SEEBACH

"Je m'étais dit que j'allais perdre mon temps ... Et ben non !
Je me sens plus dans la peau du responsable de mon apprenti, capable d'anticiper. Ca me met en confiance pour pouvoir encore mieux gérer sa formation. Cela m'a rassuré et enrichi."

Mathieu DICK, associé ETA DICK
à HILSENHEIM

"Je retiens qu'il faut **être très à l'écoute et prendre le temps avec son apprenti.** "

Guilaine SCHAECK, Chef d'équipe paysagiste
WAGER SARL
à MOLSHEIM

"Ces journées m'ont remémoré mes formations en **management**. Cela me **permet de remettre en question mes pratiques**. Beaucoup d'enrichissement pour moi."

Rémy FRIESS, Associé d'exploitation
SARL FRIESS
à ROHR

"J'ai compris que je suis **responsable** de l'apprenti aussi lorsqu'il est au CFA (...) et que je peux déduire du salaire ses heures d'absence injustifiées !). Je retiens surtout que l'employeur doit créer un **bon relationnel**, ne pas avoir de non-dits. Et enfin, j'ai appris l'existence et l'utilité du carnet de liaison (...) que je n'avais jamais vu !"

Mickaël MARCHAND chef d'entreprise en élevage bovin viande à ORBEY

"Je souhaite accueillir des stagiaires au sein de mon entreprise. La formation m'a donné des idées ,à partir de mises en situation concrète, sur l'intégration du stagiaire, sa sécurité , son suivi»

Cyrille Kieffer responsable production et décoration florale à la ville de Mulhouse

"je suis conforté dans ma pratique qui est celle de prendre du temps avec l'apprenti en revenant sur les chantiers et notamment sur les erreurs, en s'appuyant sur le carnet de liaison , le vocabulaire, les noms des plantes, les résultats dans les différentes matière notamment l'anglais.... "